

## RAPPORT SUR LES INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES RELATIF AUX PLANS COMMUNAUX D'AMÉNAGEMENT DITS "BOHÉMONT" ET "LA BUCHAYE" SUR LA COMMUNE DE BERTRIX.

La commune de Bertrix a décidé de confier la réalisation de deux Rapports sur les Incidences environnementales de deux PCA situés à proximité l'un de l'autre à proximité du centre-ville de Bertrix. Ces deux sites « Bohémont » et « La Buchaye » sont actuellement utilisés comme terrains agricoles (culture, prairie, herbage).

Toutefois, ces deux sites sont repris, au plan de secteur, en zone d'aménagement communal concerté. D'autre part, ces deux zones se trouvent le long du principal axe de circulation structurant la ville : la rue de la Gare.

La mise en œuvre de ces deux terrains représente près de 52 ha situés en plein centre de Bertrix. L'aménagement de ces terrains revêt donc une importance fondamentale pour le développement futur de la ville de Bertrix. Cet aménagement représente par conséquent un véritable enjeu, tant d'un point de vue socioéconomique qu'environnemental.

Le RIE a été réalisé sur base des avantprojets de PCA élaborés par le bureau d'étude IMPACT, en tenant compte de propositions concrètes de réaménagement prévoyant la création de nouveaux bâtiments en vue d'accueillir principalement des logements.

L'analyse des caractéristiques humaines et environnementales du territoire de référence, en situation existante, nous a permis d'identifier des zones « sensibles » et les enjeux environnementaux que présentent les sites des avant-projets et d'identifier un certain nombre d'incidences relatives aux deux avant-projets de PCA.

Suite aux différentes recommandations formulées précédemment, l'étude a proposé plusieurs alternatives :

- alternative de délimitation,
- alternative de destination,
- alternative de phasage,
- alternative de mise en œuvre,
- alternative environnementale

Nous avons proposé cette alternative « environnementale » car nous considérons que le développement de cette zone représente un enjeu important pour le futur de Bertrix et qu'il est « indispensable », à l'heure actuelle, de penser un tel développement de manière durable en prenant en compte l'environnement au sens large du terme et non seulement en se focalisant sur l'isolation des bâtiments.

Par ailleurs, nous avons souhaité aller dans le sens de l'auteur de projet des PCA proposant, dans ses options urbanistiques, que : « la mise en œuvre du Plan Communal d'Aménagement s'inscrive complètement dans une politique respectueuse du développement durable. Cette caractéristique est renforcée par la volonté de développer une structure « différente ».

En conclusion du rapport, la mise en œuvre des PCA « Bohémont » et « La Buchaye » nous a semblé nécessaire afin de répondre à un besoin en terme de logement et de terrain à bâtir au sein de la commune.

De plus, l'urbanisation de ces deux sites permettra l'arrivée de nouveaux habitants dans la ville de Bertrix et ainsi consolider son rôle socio-économique.

La mise en œuvre de ces PCA, moyennant les recommandations du RIE, constitue donc une réelle opportunité de développement de l'urbanisation de la commune de Bertrix avec la possibilité d'intégrer ce développement dans un réel souci de durabilité et de respect de l'environnement au sens large du terme.



Exemple d'alternative au parti architectural proposée par agora



2072

Références

Maître de l'Ouvrage: Commune de Bertrix  
Budget: 28.250 € HTVA  
Etat d'avancement: Clôturé (2009)

planification  
mobilité  
environnement  
espace public